

Convocations transmises par voie dématérialisée le 14 février 2025

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Olivier CONTE, Christian GATARD, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Laure JAVELOT, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick NOGIER, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Didier VALLEE
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERATRIAY, Jacques LEMAIRE, Vincent MORETTE, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE

ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Philippe CLEMOT, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Bernard SOL, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs, Gilles AUGEREAU, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Brigitte PINEAU
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs, Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Isabelle DELACOTE, Sylvia GAURIER, Eric RIVAL

POUVOIRS :

- Mme Catherine REYNAUD donne pouvoir à Mme Frédérique BARBIER
- M. Cédric de OLIVEIRA donne pouvoir à M. Laurent RAYMOND
- M. Gilles AUGEREAU donne pouvoir à M. Janick ALARY
- Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. Gérard SERER
- M. Olivier BOUISSOU donne pouvoir à M. Eric LOIZON

25/02/02 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2025

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux articles L.5711-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2024, sur la base du rapport présenté en annexe de la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Conformément aux articles L.5711-1 et suivants, L.5211-1 et suivants et à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical a débattu des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2025 sur la base du rapport présenté en annexe de la présente délibération.

PREND ACTE de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2025.

Le Président,



A handwritten signature in red ink, appearing to read 'Christian GATARD'.

Christian GATARD